

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 11 FÉVRIER 2016

Le jeudi quatre février deux mil seize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 11 février deux mil seize à 20h30.

Le jeudi 11 février deux mil seize, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Myriam Balestrat, Marcel Bell, Christine Baulouet-Chaintré, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, René Gibault, Karine Hécho-Hamard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Patrice Lalande, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Christine Palomba, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau, Claudine Vaillant, Gérard Van Praet.

Absents représentés : M^{me} et M, Catherine Marot (*Christine Baulouet-Chaintré*), Yohan Guérin (*Karine Dribault*).

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance par 17 voix, Madame Myriam Balestrat recueille 5 voix.

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 3 décembre 2015

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance par 17 voix, Madame Myriam Balestrat recueille 5 voix.

Monsieur René Gibault informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Eric Girard qu'il ne commentera pas.

Il sera remplacé par Monsieur Alain Portron lors de la prochaine séance.

Monsieur Gérard Van-Praët arrive au cours de la lecture du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2015.

Monsieur le Maire retire donc le pouvoir de Monsieur Gérard Van-Praët.

M. Patrice Lalande intervient en faisant remarquer que le procès-verbal est arrivé 2 mois après le Conseil : c'est trop long, c'est un manque de respect.

M. Lalande informe "qu'il ne le signera pas".

M. Pascal Mauroy (DGS) précise que le compte-rendu de la réunion et les décisions prises étaient affichées comme la règle l'impose dans les huit jours.

M. Patrice Lalande estime que l'on joue sur les mots.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2015 par 17 voix pour, 2 abstentions (M^{mes} Vaillant et Balestrat) et 3 contre (MM. Ledoux, Lalande et Sèvre).

Travaux rue de Chypre

Monsieur le Maire présente ce dossier et rappelle que c'est la continuité des travaux d'assainissement et d'eau potable qui ont été réalisés sur cette partie de voirie entre la rue de la Fée Mélusine et l'Hôpital en 2014.

Les commerçants avaient demandé de décaler d'un an la suite des travaux.

L'Agence Technique Départementale maître d'œuvre de cette opération a repris le dossier.

Les plans avaient déjà été présentés aux riverains.

M. Jean-Louis Ledoux précise qu'il n'a pas vu les plans et demande quelle est la différence avec la précédente estimation.

M. Pascal Mauroy (DGS) précise que la première estimation date de 2011, que nous avons ajouté le traitement de deux venelles.

M. Alain Sèvre précise qu'aujourd'hui, en comparaison avec 2011, le pétrole est beaucoup moins cher ; il serait intéressant de comparer les deux chiffrages.

Monsieur le Maire précise que nous avons ici l'estimation de travaux ; il y a ensuite l'appel d'offres.

M. Pascal Mauroy (DGS) présente le plan de financement prévisionnel.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	170 765.00 €	État (DETR) 23%	43 186.00 €
Maitrise d'œuvre et divers (dont SPS, frais de marché)	17 000.00 €	Département 20% (dont amendes de police)	37 553.00 €
		Région (FRIL) 25%	46 941.00 €
TOTAL HT	187 765.00 €	Autofinancement/Emprunt	60 677.00 €
TVA	37 553.00 €	FCTVA "(16.404%)	36 961.00 €
TOTAL TTC	225 318.00 €	TOTAL	225 318.00 €

Madame Christine Baulouet-Chaintré demande des précisions sur les amendes de police.

M. René Gibault explique que les amendes (radars, ...) sont reversées aux départements qui les reversent aux communes dans le cadre des aménagements de voiries qui améliorent la sécurité.

M. Patrice Lalande demande s'il y a une concertation pour assurer la circulation.

M. Pascal Mauroy précise le calendrier d'exécution :

- Préparation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) février/mars 2016.
- Lancement de la procédure de marché début avril 2016.
- Choix des entreprises mai/juin 2016
- Réunion avec les riverains et commerçants avant les vacances d'été
- Début des travaux dernière semaine d'août (2mois de travaux prévus)

Monsieur René Gibault précise que ces travaux sont prévus sur une période d'environ deux mois ; l'enrobé est pris en charge par le Département.

L'aménagement des trottoirs peut provoquer des fermetures de voirie, mais nous essaierons d'imposer au maximum la circulation alternée.

Les problèmes de circulation seront traités avec l'entreprise retenue.

Madame Karine Dribault demande si des aménagements sont prévus au niveau de l'Hôpital pour le stationnement. M. René Gibault répond qu'il y a des places de parking de disponibles, mais des personnes stationnent sur les trottoirs.

Il va être placé des barrières car cela devient dangereux.

La délibération est rédigée comme suit :

Objet : Programme d'aménagement de la Rue de Chypre

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'aménagement de la rue de Chypre allant du carrefour de la rue de la Fée Mélusine jusqu'à l'hôpital réactualisé. Il rappelle que la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Agence Technique Départementale (ATD).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	170 765.00 €	État (DETR) 23%	43 186.00 €
Maitrise d'œuvre et divers (dont SPS, frais de marché)	17 000.00 €	Département 20% (dont amendes de police)	37 553.00 €
		Région (FRIL) 25%	46 941.00 €
TOTAL HT	187 765.00 €	Autofinancement/Emprunt	60 677.00 €
TVA	37 553.00 €	FCTVA (16.404%)	36 961.00 €
TOTAL TTC	225 318.00 €	TOTAL	225 318.00 €

Ces travaux de voirie sont planifiés dans le cadre du Plan d'Accessibilité de la Voirie, et d'Aménagements liés à la sécurité de cette artère principale de Lusignan.

Le calendrier prévisionnel d'exécution est le suivant :

- Préparation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) février/mars 2016.
- Lancement de la procédure de marché début avril 2016.
- Choix des entreprises mai/juin 2016
- Réunion avec les riverains et commerçants avant les vacances d'été
- Début des travaux dernière semaine d'août (2mois de travaux prévus)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce projet.

Monsieur le Maire est autorisé à faire les demandes de subventions auprès des services de l'État pour le programme DETR 2016, auprès de Monsieur le Président de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne.

Acquisition des immeubles cadastrés AK 10 et AK 11

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Il précise que ces immeubles sont à vendre depuis plusieurs mois, et que nous pouvons faire aujourd'hui une offre d'acquisition de ces biens pour un montant de 80 000 €.

Il rappelle que cette maison est construite dans les douves et que le bâtiment ancien au fond du terrain est d'époque médiévale. Dans un premier temps il sera nécessaire d'entretenir le terrain.

M. René Gibault rappelle l'historique du projet de restauration de la porte de ville :

En 2001 la commune a acheté les deux immeubles déconstruits par la suite afin de mettre en valeur le pont et les deux tours.

L'acquisition de ces biens s'inscrit dans le même cas de figure. Ce sera peut-être le prochain Conseil Municipal qui décidera du devenir de ces bâtiments.

Madame Karine Dribault demande s'il y a plusieurs possibilités de logements dans la maison. M. René Gibault répond par la négative, la maison ne peut être séparée en plusieurs logements. Madame Myriam Balestrart demande quel est le coût des travaux pour pouvoir mettre la maison en location.

M. René Gibault répond que ces travaux pourraient être faits en interne et que le chiffrage n'a pas été estimé.

M. Alain Sèvre demande si cette maison est sur pilotis.

M. Francis Rogeon répond par la négative, la maison est sur une cave.

Madame Francine Maringues précise que pour l'immeuble cadastré AK 10 est d'époque médiévale, et que ce bâti fait partie des fortifications.

M. Francis Rogeon indique qu'il y aura beaucoup de rangement, de nettoyage et d'évacuation.

M. Patrice Lalande demande si c'est la vocation d'une municipalité d'acheter des bâtiments pour les louer ; n'a-t-on pas d'autres priorités notamment au regard du PLU.

M. René Gibault rappelle que nous sommes ici dans un site historique, si nous ne menons pas à bien cette action, ce serait bien dommage au niveau patrimonial.

M. René Gibault rappelle que nous n'achetons pas ces immeubles pour nous, que c'est pour la commune ; les élus passent, le bâti reste.

Madame Myriam Balestrat demande quel sera le financement.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) précise que le financement sera inscrit au budget d'investissement 2016.

Madame Christine Baulouet-Chaintré indique que ces immeubles font partie du patrimoine ; ils sont construits sur un lieu historique appartenant au passé de la commune.

M. Patrice Lalande précise que le lieu oui, mais la maison ne prêle pas grand intérêt.

Madame Myriam Balestrat demande si ce n'est pas pour la démolir plus tard.

Monsieur René Gibault rappelle l'histoire du projet et répète que l'achat de ces immeubles est pour la ville et non pour nous.

Si nous n'avions pas acheté les immeubles en 2001 (garage Bodin et Maison Souchaud), nous n'aurions pas pu conduire notre projet de mise en valeur de la porte de ville.

Madame Myriam Balestrat indique que si ce n'est que pour avoir le terrain, cela fait cher.

M. René Gibault rappelle que nous sommes ici sur un patrimoine important de la ville.

Madame Christine Baulouet-Chaintré indique qu'elle est un peu surprise de la position de l'opposition car dans un papier distribué il était stipulé que la commune devait acquérir cette maison.

M. Jean-Louis Ledoux indique qu'il ne pense pas avoir diffusé un tel papier. Il ajoute qu'il avait demandé l'année dernière de voir les projets pour la commune pour les 4 ans qui viennent, l'opposition avait demandé une commission générale à ce sujet et l'opposition attend toujours.

On va vers des sommes importantes, on se retrouve avec des bâtiments classés avec des normes de réhabilitation, l'opposition n'a pas eu les éléments, elle est mise devant le fait accompli.

M. René Gibault précise qu'il suit l'évolution du prix de cette maison depuis plus d'un an.

Monsieur Jean-Louis Ledoux précise que ce n'est pas cela que nous critiquons, c'est simplement de savoir où l'on va.

M. Jean-Louis Durand indique qu'il n'est pas originaire de Lusignan, qu'il est arrivé il y a 30 ans et qu'il y a 30 ans on parlait déjà d'aménager l'entrée de Lusignan, ce qui a bloqué pendant 20 ans ce sont des erreurs liées au foncier avec les propriétaires des immeubles.

Il précise que l'on est dans un processus, dans un projet à long terme de mise en valeur du patrimoine.

Il conclut en rappelant que Lusignan possède un patrimoine exceptionnel non connu; et ici, cette occasion d'acquisition n'est pas à manquer.

M. Gérard Van-Praët indique que cette proposition est cohérente et que dans un ultime choix ces biens peuvent toujours se revendre.

M. René Gibault ajoute que nous pouvons toujours avoir de bonnes idées mais que si nous ne sommes pas propriétaires du bâti c'est très vite compliqué.

M. Patrick Hérault précise que cela va nous laisser les mains libres pour traiter le mur qui gâche aujourd'hui la beauté du site.

M. Patrice Lalande indique que l'idée n'est pas incohérente, mais nous n'avons pas de vision, les commissions existent pour cela.

M. René Gibault indique que lorsque notre liste s'est présentée en 2014 c'était avec un programme et que nous sommes dans ce programme, qu'il n'y a aucune surprise à avoir. Nous sommes cohérents avec notre programme.

Madame Francine Maringues indique que le bâti ancien sur l'arrière de la parcelle qui donne dans la "petite rue Galice" est le plus ancien de la commune encore debout.

La délibération est rédigée comme suit :

Objet : Acquisition des immeubles cadastrés AK 10 et AK 11

Monsieur le Maire rappelle les travaux de la porte d'entrée de ville et l'importance de l'environnement direct des parcelles AK 10 et AK 11. Il précise que ces immeubles sont à vendre depuis maintenant plus d'un an, et qu'aujourd'hui le prix affiché devient plus raisonnable.

Monsieur le Maire propose de faire une offre d'acquisition de ces immeubles pour un montant de 80 000 €.

Le service des Domaines a été consulté pour valider ce montant et nous sommes dans l'attente du rapport d'estimation.

Les frais liés à la rédaction de l'acte seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire à faire rédiger l'acte par Maître Meunier, Notaire à Lusignan, et à le signer si l'offre est validée par les propriétaires.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition au montant indiqué.

Convention d'étude entre l'Agence Technique Départementale et la Commune dans le cadre des travaux de voirie du cœur de ville

Monsieur René Gibault indique que nous avons besoin d'avoir un dossier global des travaux de voirie qu'il reste à faire dans le cadre de l'aménagement du cœur de ville afin de constituer des tranches de réalisation et les répartir jusqu'à la fin du mandat.

Nous sommes ici dans une phase d'étude sur l'année 2016.

Cette étude partira du pont d'entrée de ville jusqu'à la place du Gouverneur.

Madame Francine Maringues précise que cette étude inclura la mise en lumière de l'Eglise, les rues Galice et petite rue Galice, le tour des halles et l'arrière de l'église.

La délibération est rédigée comme suit :

Objet : Mission d'étude concernant l'aménagement des espaces publics du centre ancien.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Agence Technique Départementale concernant la mission définie en objet.

Cette mission comprendra 3 phases :

- 1) Étude de faisabilité, rémunérée sur une somme forfaitaire de 3 720 €
- 2) Maîtrise d'œuvre phase étude, 2.5% du montant des travaux estimés
- 3) Maîtrise d'œuvre phase chantier, 4.5% du montant des travaux réalisés

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide cette proposition de l'Agence Technique Départementale et autorise le Maire à la signer.

Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisible de la Vienne

Monsieur René Gibault présente le dossier :

Il s'agit d'une adhésion qui permet à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels sur des interventions contre les organismes nuisibles comme les frelons asiatiques par exemple.

Les habitants de la commune bénéficient également de ce tarif fixé à 95 € si la commune adhère, au lieu de 130 €.

L'adhésion à cette fédération représente un coût de 200 €.

M. Pascal Mauroy (DGS) précise que des informations ont été mises dans les dossiers de Conseil ; il explique que les nids de frelons asiatiques vus sont actuellement vides, morts et ne seront pas réinvestis au printemps.

M. René Gibault explique que le problème dans ce domaine, c'est qu'il va s'en créer d'autres et qu'il est difficile de faire la différence pour le public entre les nids actifs et les autres.

Monsieur Pascal Mauroy donne l'inventaire des nids répertoriés sur le domaine public (7) et sur le domaine privé (4).

Madame Karine Dribault trouve dommage de devoir payer pour des nids qui sont inactifs et qui finiront par tomber. Elle ajoute que la destruction, c'est bien, mais le repérage est plus important. Les fondatrices quittent le nid à partir de la fin de l'été, à l'automne c'est trop tard.

Il est nécessaire de procéder à une campagne de piégeage.

Les fondatrices partent à environ à 200 mètres de l'ancien nid. Enfin il est important de distinguer le frelon asiatique du frelon commun.

M. Gérard Van-Praët demande concrètement comment cela va fonctionner.

M. Pascal Mauroy (DGS) explique que, quand un administré voit un nid de frelon, le réflexe habituel c'est d'appeler la Mairie. Nous expliquerons donc la démarche.

La délibération est rédigée comme suit :

Objet : Adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne, organisme dédié au sanitaire du végétal agissant dans l'intérêt général.

Sa mission essentielle est la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel dans l'intérêt public.

Pour ce faire, elle agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux ou à la santé publique.

Ex : Frelons, rongeurs aquatiques nuisibles (campagnes piégeage ragondins).

L'intérêt de l'adhésion pour la commune :

- Bénéficiaire d'informations, conseils et de l'expertise de la FDGDON
- Bénéficiaire d'un prix d'intervention réduit pour la destruction des nids de frelons sur le domaine public communal (95 €)
(Tarif entreprise privée : 130 € par nids en 2015)
- Faire bénéficier les habitants de la commune de ce tarif réduit lorsque les nids se situent sur le domaine privé.

Le coût de l'adhésion pour la commune est de 200 € par an.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide cette proposition d'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON).

Devis d'installation d'un pare ballon au « City-Stade » de Puy-Berger
--

M. René Gibault explique que nous avons quelques soucis avec un riverain du lotissement de Puy-Berger qui habite près du city-stade.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Kaso domiciliée à Lusignan qui s'établit à un montant de 4 930 € HT pour l'installation d'un filet de protection intégré à la structure sur un des côtés du city-stade.

M. Jean-Louis Ledoux exprime le fait que nous ne réglons pas le problème de voisinage, du bruit et du non-respect du règlement d'utilisation.

M. René Gibault répond qu'on règle déjà le problème des nombreux ballons qui tombent dans une propriété privée.

M. Patrice Lalande demande si nous avons d'autres devis.

M. René Gibault répond que c'est KASO qui a monté la structure qu'il faut harmoniser les installations. Il précise que le problème du bruit vient lorsque les enfants jouent au ballon sur l'enrobé. Quand ils jouent sur le revêtement du city-stade le bruit est faible. Il ajoute qu'il a fait enlever le panier et que cette aire de jeux a toujours existé à cet endroit.

Madame Claudine Vaillant indique que dans la journée ce n'est pas gênant et que tout dépend de l'heure.

M. Pascal Mauroy (DGS) explique que la période du mois de juin est un peu problématique avec les étudiants du Lycée de Venours ; c'est à ce moment où nous devons être plus vigilants sur le respect des règles.

Madame Christine Baulouet-Chaintré demande à ce que l'arrêté du Maire qui précise les horaires d'utilisation soit bien respecté. A 23 heures il ne doit plus y avoir d'enfants sur place.

M. Patrick Hérault indique que c'est un lieu de rencontre.

La délibération est rédigée comme suit :

Objet : Devis d'installation d'un pare ballons à l'espace multisports de Puy Berger.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à la gêne d'un riverain habitant proche de l'espace multisports de Puy Berger, il propose d'installer un pare ballons intégré à la structure d'origine.

Le montant du devis proposé par l'entreprise KASO s'élève à 4 930.00 € HT soit 5 916.00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide par 20 voix pour et 2 abstentions (*MM. Ledoux et Lalande*) de valider ce devis et d'autoriser le Maire à le signer.

Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle
--

Chaque année, les agents de la collectivité étaient notés en fonction de critères basés sur la qualité du service rendu et le respect des objectifs définis par l'autorité territoriale.

Le décret du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal doit retenir les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) rappelle que le chef du personnel dans une collectivité territoriale c'est le Maire ou les Présidents.

Ce pouvoir est après décliné par délégation au Directeur des Ressources Humaines dans les collectivités importantes ou au DGS comme le cas à Lusignan par exemple.

Donc les responsables hiérarchiques directs (le n+1) reçoivent en évaluation professionnelle les agents qu'ils managent.

M. Jean-Louis Durand indique que cela va être nouveau pour eux.

M. Pascal Mauroy (DGS) précise que, pour la première année, il fera l'entretien avec les responsables.

Madame Karine Vadier-Chauvineau ajoute que c'est un moment important et privilégié avec chaque agent.

Monsieur Pascal Mauroy précise que les agents attendent cet entretien pour formuler différents vœux professionnels comme, par exemple, leurs vœux de formation.

La délibération est rédigée comme suit :

Objet : Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle

Monsieur le Maire expose que chaque année, les agents de la collectivité étaient notés en fonction de critères basés sur la qualité du service rendu et le respect des objectifs définis par l'autorité territoriale.

Le décret du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal doit retenir les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer comme ci-dessous :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Ces critères, déterminés définitivement après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 19 voix pour et 3 abstentions (*M^{mes} Andrée Blaison, Annick Bernardeau, M. Jean-Louis Durand*).

1°) De proposer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères et sous-critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs :
 - Qualité du travail effectué/rigueur
 - Respect des délais et des échéances
 - Disponibilité
 - Assiduité
- Compétences professionnelles et techniques
 - Connaissances réglementaires
 - Respect des normes et des procédures
 - Adaptabilité
 - Appliquer les directives données
- Qualités relationnelles
 - Travail en équipe
 - Relations avec la hiérarchie
 - Ecoute
 - Esprit d'ouverture au changement

Auxquels s'ajoutent, pour les fonctionnaires en situation d'encadrement :

- Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

- Organiser/piloter
- Faire appliquer les décisions
- Faire circuler les informations nécessaires

2°) D'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent.

3°) De s'appuyer, pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le formulaire annexé à la présente délibération

4°) D'autoriser le Maire à saisir pour avis le Comité Technique compétent sur la base de cette proposition

5°) De préciser que le dispositif d'évaluation professionnelle définitivement adopté fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés, et d'un accompagnement pour sa mise en œuvre effective.

Rapport d'activité de la Bibliothèque municipale

M. Patrick Hérault présente ce dossier.

C'est aujourd'hui un exercice difficile pour les bibliothèques de capter et de fidéliser un lectorat et des usagers toujours attirés par d'autres centres d'intérêts. C'est le dur constat de cette année malgré la richesse des animations proposées par la Bibliothèque de Lusignan.

1. LES MOYENS

Le Personnel :

2 agents titulaires sur un temps partiel de 21/35^{ème}, Adjoints du Patrimoine dont un agent passé Adjoint du Patrimoine Principal en fin d'année 2015.

Une équipe de bénévoles

L'équipe de bénévoles assure :

- le prêt et le retour des documents les mercredis et dimanches matin (personnel qualifié pour le logiciel de prêt Orphée)
- une aide à l'équipement des livres le jeudi matin
 - le suivi des statistiques de fréquentation
 - le planning des permanences des bénévoles

2. LES COLLECTIONS

Au 31/12/2015, la Bibliothèque de Lusignan possède :

- 8519 documents, (7931 livres, 502 documents sonores, 49 jeux)

Au cours de l'année 2015 :

- 428 nouveaux documents achetés (livres –documents sonores –Jeux)
- 70 dons.
- 727 documents désherbés pour réactualiser le fonds dont 567 livres vendus en partie aux lecteurs ou emmenés à Emmaüs

Conclusion : en amont des travaux et du réaménagement prévu, il était opportun de procéder à une élimination importante et réfléchie des documents, et d'en classer en accès indirect (à l'étage mais répertoriés sur le catalogue) pour valoriser les collections. Voir le constat de 2014 : rayonnages saturés.

Les lecteurs utilisent mieux les différents jours d'ouverture : légère baisse des prêts le mercredi au profit du mardi et du jeudi.

L'instauration d'horaires réguliers d'ouverture sur les quatre après-midi (15h-18h) en est peut-être en partie l'explication.

3. L'ACTION CULTURELLE

- + Février : Des voyages-lecture pour l'école maternelle
- + Avril-Mai : L'exposition « Palette » (10 accueils de classes, un après-midi atelier tout public)
- + Mai – Juin : Good morning London en partenariat avec la Lyre mélusine (un mercredi après-midi musique et comptines anglaises, un tea-time pour le lancement du Prix des Lecteurs)
- + Septembre : Les Mélusins en transition en partenariat avec L'atelier du soleil et du vent
- + Octobre : Soirée-vote pour le Prix des lecteurs du Festival de Cognac
- + Novembre : Rencontre avec un auteur de bandes dessinées : Didier Quella - Guyot.

Rencontre avec l'écrivain londonien John Wilson Ironmonger, lauréat du Prix des lecteurs de Cognac 2015 et des 4 bibliothèques du canton,

- + Autres animations mensuelles ou trimestrielles :
 - Les Mardis contés, Les Doudous Lulus (Petite Enfance), les Lulus Bouquineurs (Club lecture Ados), l'Esperluette (Club lecture adultes).

Bilan :

Chacune de ces animations a récolté un nombre satisfaisant voire très satisfaisant de participants (de 25 à 40 personnes). Néanmoins, nous constatons que l'utilisation quotidienne du lieu (nouveaux inscrits, prêt, fréquentation) n'augmente pas pour autant. Les animations ne concernent donc que le public convaincu et ne captent pas de nouvelles personnes.

Conclusion :

En fin d'année, la Bibliothèque municipale de Lusignan a fait l'objet d'une rénovation partielle. Le lieu a ainsi gagné en harmonie et en luminosité. Ce qui lui donne une meilleure visibilité de l'extérieur et renforce son identité locale.

La restructuration du lieu a permis de créer des espaces fonctionnels qui procurent aux usagers des ambiances propices à la lecture et aux rencontres.

Néanmoins, il est important de noter l'absence d'un espace indépendant pour des rencontres, pour accueillir une expo, un écrivain, des classes. Il faudra envisager la rénovation des sanitaires et l'isolation de la réserve et du « coin café » (Travaux 2017).

M. Patrick Hérault précise que la Commission Culture s'est réunie le lundi 8 février pour aborder le rapport évoqué et pour préparer le remplacement de Madame Marie-Pierre Obermosser qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2016.

La Commission a opté pour un remplacement poste pour poste sur les mêmes bases d'emploi, 21/35^e et le même budget. Nous avons déjà reçu une candidature spontanée d'une personne qui assure un remplacement à la bibliothèque de Saint-Maixent et nous avons fait appel à la Bibliothèque Départementale pour avoir un panel de candidats.

Madame Andrée Blaison demande si le recrutement sera un titulaire.

Monsieur Patrick Hérault répond qu'a priori oui.

Monsieur Jean-Louis Durand, concernant la fréquentation, indique qu'il y a eu une période un peu critique entre 2003 et 2008.

M. Patrick Hérault indique que la généralisation des horaires, fermeture à 18h00 tous les jours, a été appréciée des lecteurs. Le seul souci, c'est l'espace : nous ne pouvons pas pousser les murs - il y a de l'espace sur l'arrière du local mais les différences de niveaux rendent des travaux difficiles et coûteux.

M. Alain Sèvre demande si à l'avenir la Maison des Services Publics pourrait accueillir les services de la Bibliothèque.

M. Patrick Hérault répond que la Maison des Services Publics n'a pas cette vocation : la Bibliothèque de Lusignan est communale.

D'autre part il est important de laisser dans cette partie de la ville une vitrine et une animation.

Questions diverses

Organisation du repas du CCAS :

Madame Christine Baulouet-Chaintré indique qu'il lui manque 2 ou 3 réponses pour la participation des membres du Conseil Municipal.

Ce repas a donc lieu le 28 février 2016 et nous avons besoin d'aide le 26 février pour la préparation de la salle.

Le thème retenu est PARIS en souvenir des événements tragiques de novembre 2015 et en soutien aux victimes et à leurs proches.

Madame Christine Baulouet-Chaintré présente le projet « Jardins et cultures » conduit par les travailleurs sociaux du secteur dont les locaux sont basés à Lusignan.

Ce projet est conçu pour un public éloigné de l'employabilité qui perçoit du R.S.A.

Le projet est un atelier collectif de jardinage ; il concerne une quinzaine de personnes dont la moitié environ réside sur Lusignan.

La commune a été sollicitée pour la mise à disposition d'un terrain.

L'équipe municipale s'est mise d'accord pour proposer le terrain qui est sur l'arrière du bassin d'orage, avenue de Poitiers le long de la Vonne. Une convention avec le Département sera rédigée et signée. Madame Baulouet-Chaintré interroge Monsieur Jean-Louis Ledoux pour savoir s'il était informé de ce projet.

M. Jean-Louis Ledoux répond qu'il n'est pas informé de ce projet.

Madame Baulouet-Chaintré précise que la commission en charge de ce projet au Département s'est réunie avec Monsieur Jean-François Lamongie, chef de service.

Ils bénéficient d'une enveloppe de 400 € pour démarrer leur projet ; c'est bien peu. Une demande est en cours au niveau du R.S.A. puisqu'ils en sont bénéficiaires.

Madame Baulouet-Chaintré demande si M. Jean-Louis Ledoux, Conseiller Départemental, peut voir pour les aider.

M. Jean-Louis Ledoux les appellera.

Madame Baulouet-Chaintré explique qu'au niveau du CCAS il y a longtemps que l'on parle de la mise en place de « jardins sociaux ». Le terrain proposé représente une surface de 4 675 m², peut-être dans un deuxième temps, nous pourrions y mettre également des terrains ouverts à la population ce qui permettrait un mixage.

Monsieur René Gibault informe les membres du Conseil Municipal que la commission générale budget aura lieu le jeudi 24 mars 2016.

Madame Francine Maringues informe les membres du Conseil Municipal que la Nuit Romane de Lusignan aura lieu le samedi 6 août 2016.

Madame Karine Dribault demande où en est l'élagage de chemins.

M. René Gibault répond que l'opération est lancée.

Madame Karine Dribault dit avoir été interpellée concernant le nettoyage des rues, que les agents techniques auraient appliqué des produits chimiques.

M. Pascal Mauroy précise nous ne sommes pas encore dans la phase zéro pesticide.

M. Jean-Louis Durand a été sollicité sur le manque de places de parking à la gare en raison de déperdition due à une absence de marquage au sol.

Monsieur René Gibault répond que cela sera fait aux beaux jours.

Madame Christine Baulouet-Chaintré propose que l'on repense également à l'éclairage du site de la gare.

Monsieur Patrick Hérault remercie les membres de la Commission qui ont participé à la rédaction du Lusignan Infos.

Il rappelle que la Fête Médiévale aura lieu cette année les 23 et 24 juillet.

Madame Karine Vadier-Chauvineau informe les membres du Conseil Municipal que, du 13 au 19 juillet, un déplacement à Altusried en bus est programmé. Seront conviés les jeunes de la commune concernés par l'échange prévu en février qui a été annulé.

Cet échange marquera le 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Altusried.

Monsieur Alain Sèvre demande si c'est la commune qui paie ce déplacement.

Monsieur René Gibault répond qu'une subvention sera attribuée à l'association et qu'une participation sera demandée aux participants.

Madame Claudine Vaillant demande qui sera le remplaçant de Patrice Ayrault.

M. René Gibault informe qu'il ne sera pas remplacé, que ses missions seront redistribuées en interne.

Madame Claudine Vaillant rappelle qu'effectivement les travaux du cœur de ville sont très jolis par contre le devant de la Mairie n'est pas propre.

M. René Gibault répond que cela est fait une fois par an au printemps.

Madame Myriam Balestrat demande si cela est vrai que la Mairie a refusé l'installation d'une sage-femme et deux orthophonistes sur la commune.

Monsieur René Gibault répond que nous les avons reçus, que nous leur avons proposé plusieurs lieux sur Lusignan mais que rien ne leur convenait.

M. Jean-Louis Ledoux demande quand est la prochaine commission P.L.U.

M. Pascal Mauroy (DGS) répond que nous aurons une stagiaire à compter de début avril pour accompagner les élus sur le terrain.

M. Jean-Louis Ledoux demande d'être prévenu le plus tôt possible pour la gestion des agendas.

M. Gérard Van-Praët explique le motif de ses absences répétées au Conseil Municipal. En début de mandat une promesse avait été faite et n'a pas été tenue.

Ce dysfonctionnement a été abordé, l'indigent est clos et il n'y a pas d'autre interprétation à donner.

Il ajoute que, concernant la Communauté de Communes, il souhaite que les Conseillers Municipaux soient destinataires des procès-verbaux et compte-rendus des réunions.

M. René Gibault transmettra la demande aux services de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.